

## Permanence du Maire 27 avril

Joseph THEBAULT, Maire, assurera une permanence sur rendez-vous, en mairie, le samedi 27 avril de 9h30 à 12h.

## Recensement des jeunes à 16 ans

Dans le mois de ses 16 ans, tout jeune doit venir se faire recenser à la Mairie.

Vous devez vous munir de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile des parents et du Livret de famille. Cette démarche peut être faite par le jeune lui-même.

A l'issue de votre inscription, une Attestation de recensement vous sera remis et elle vous sera demandée pour différentes formalités.

Elle déclenche également votre convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) et permet votre inscription d'office sur la liste électorale lors de vos 18 ans.

Si vous n'êtes pas venu vous recensez dans ce délai, toutes les formalités seront différées et cela peut-être un frein à certaines démarches. Vous vous exposez aussi à ne pas être inscrit d'office sur la liste électorale.

## LaBulle

### Les rendez-vous de la médiathèque

- **Mercredi 10 avril à 16h** : Ciné-goûter à partir de 4 ans : projection de courts-métrages suivie d'un goûter
- **Mercredi 17 avril à 11h** : « Dans ma bulle », lecture de contes à partir de 3 ans

### L'EFFET NUMÉRIQUE à Bédée

Animations gratuites

• **Mercredi 3 avril de 15h à 18h** : Atelier Fabrique ton synthé animé par l'association Cosmic Garden (dans le cadre de l'Effet numérique), à partir de 8 ans, gratuit, sur inscription. Apprendre à lire un circuit électrique simple, à souder des composants pour fabriquer son propre Thérémin, le plus vieil instrument de musique électro.

• **Samedi 6 avril de 10h à 13h** : venez découvrir les ressources numériques proposées par la Médiathèque Départementale : lire la presse en ligne, apprendre l'anglais, écouter de la musique. L'inscription aux ressources numériques est gratuite si vous êtes adhérent de la médiathèque.

• **Vendredi 12 avril de 15 à 18h** : ORK.1 Orchestre Motorisé Interactif : approchez les machines animées de l'orchestre acoustique et numérique avec lequel le groupe « Playing with machines » donnera un concert le soir.

- **Vendredi 12 avril à 21h** : **Concert conférence «Playing with machines** » à l'auditorium : sur scène ce groupe de musique électronique est composé de musiciens et de robots-instruments. Alternance de temps de parole, démonstration et musique. Accès libre

• **12 et 13 avril** : **En attendant la fibre pour tous**

Exposition qui fait le point sur l'avancement du déploiement du très haut débit sur le territoire et sur les solutions possibles dans l'attente de la fibre (proposée par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine).

Retrouvez le programme complet et inscrivez-vous en ligne sur [www.montfortcommunaute.bzh](http://www.montfortcommunaute.bzh)

## Elections

### • Elections Européennes (Députés européens)

Date : **26 mai 2019** - Ouverture des 4 bureaux de vote : 8H/18H - Lieu de vote : centre social « Rue Joseph Filaux »

**Carte électorale** : chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale pour les élections européennes

### • Nouveauté : Interrogation/Vérification d'inscription sur la liste électorale

Le Ministère de l'Intérieur a déployé un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs

La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche, l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du répertoire électoral unique créé par les lois du 1<sup>er</sup> août 2016 et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019 qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales

Il est particulièrement recommandé aux jeunes de 18 ans, inscrits d'office, de vérifier leur inscription.

**Ce téléservice est disponible à l'adresse :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>



Dimanche 7 avril  
**BÉDIÉVALES**  
2019  
à partir de 11h  
AU JARDIN MÉDIÉVAL  
**ANIMATIONS GRATUITES**  
**LE CLOS MÉTAYER**  
Arènes de combat et tournoi, Mini quête, Attaque de monstres, Coin lecture Kamishibai  
**FEST DEIZ** avec  
Danses renaissances et Bal trad/folk  
avec **DUO RIGAL-CHEUL**  
**JEUX TRADITIONNELS**  
Ludothèque Mille et un jeux  
**LOCATION DE COSTUMES 15 €**  
SUR PLACE À PARTIR DE 11H00  
**RESTAURATION SUR PLACE**  
proposée par les associations des écoles APEEP Bédée et APEL Saint-Michel Organisation : BÉDÉE

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

**Présidé par Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRESENTS :** Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints.** Nicolas AUBIN, Betty GAYVRAMA, Sébastien GOUDARD (arrivé à 20h35), **Conseillers Municipaux délégués.** Bernard BROUZAZIN, Michel HALOIX, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Christèle GENAITAY, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC, Frédéric BOUÉ.

**EXCUSÉS / PROCURATIONS :** Jean-Paul RONSIN à Joseph THEBAULT, Chrystel BROUCHON à Isabelle ROULLE, Nicolas DURET à Betty GAYVRAMA, Ingrid Christophe à Elisabeth ABADIE, Sophie RABORY à Jean-Paul OLLIVIER, David PIPLIN à Jean RONSIN, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX, Fabienne KERZERHO à Christelle CALLAREC.

**SECRETAIRE de SEANCE :** Jean RONSIN

## **COMPTE RENDU DU 22 JANVIER 2019**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2019.

## **QUARTIER de la BASTILLE : BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le plan d'aménagement du quartier de la Bastille le 18 septembre 2017. À cette séance, il a fixé les modalités de la concertation publique afin de recueillir les observations et remarques du public sur ce projet avec :

- la mise à la disposition en mairie du plan d'aménagement avec une note de présentation et un registre de concertation pour recueillir les observations,
- la mise en ligne du plan d'aménagement et de la note de présentation sur le site internet,
- l'annonce de cette mise à disposition du dossier sur le flash, sur le journal lumineux, et par affichage,
- un article dans le bulletin municipal (*juillet 2018*)
- une réunion publique (le samedi 23 juin 2018) annoncée dans le flash et sur le journal lumineux).

Il propose de dresser le bilan de la concertation publique intervenue selon ces modalités, sachant que le sujet a été présenté à d'autres occasions (rendez-vous avec les riverains, plan dans le hall de la mairie, présentation du projet aux vœux de la municipalité...). Avec ces modalités, la commune s'est donnée les moyens de porter le projet à la connaissance du public et de l'associer. Cette concertation avait débuté dans le cadre du PLU puisque le quartier de la Bastille faisait l'objet d'une OAP (Opération d'Aménagement et Programmation). Des réunions publiques avaient été organisées et des ateliers participatifs (commerçants/artisans, associations et professions de santé). Ce projet est attendu et ne suscite pas d'opposition. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce bilan positif de la concertation publique menée pour le projet de création du quartier de la Bastille en centre-bourg.

## **LOTISSEMENT de la BASTILLE : DECLARATION PREALABLE DE DIVISION FONCIERE**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une équipe de maîtrise d'œuvre intervient sur le volet opérationnel. Le projet de lotissement a été examiné à maintes reprises par la commission urbanisme (voies et profils, surfaces et affectations des lots, zones constructibles et alignement, composition architecturale...). La programmation prévoit de réaliser en premier le parking poids-lourds, qui sera transféré au nord du périmètre, à côté de la caserne des pompiers, sur 4277 m<sup>2</sup>, les travaux de réalisation du parking PL et de la zone de covoiturage sont prévus au 2<sup>ème</sup> semestre. En application de l'article L515-3 du Code de l'Urbanisme, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de déclaration préalable de division foncière pour créer ce lot, issu de la parcelle communale ZE227. A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de déposer une déclaration préalable de division foncière portant sur la création d'une parcelle de 4277 m<sup>2</sup> pour

réaliser le nouveau parking poids-lourds et la zone de covoiturage prévus au programme de la Bastille,  
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer.

## **LOTISSEMENT « BASTILLE 1 » : DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER**

Monsieur Le Maire rappelle que le quartier de la Bastille est un secteur non bâti en centre bourg, zoné 1AUCb au PLU, de 4Ha environ. Il fait l'objet d'une OAP au PLU qui a décrit le site, défini les enjeux et objectifs pour ce quartier. La commune maîtrise presque la totalité de la surface. Faisant suite au plan d'aménagement, la maîtrise d'œuvre intervient sur le volet opérationnel. Mme RIMPOT (Bureau d'études UNIVERS) présente les documents constitutifs du permis d'aménager pour que la commune soit autorisée à diviser l'unité foncière et à réaliser les travaux de viabilisation sur 2,8 Ha. Elle présente le plan de composition et le détail des lots en fonction des orientations retenues par la commission (voies et profils, surfaces et affectations des lots, zones constructibles et alignement, règlement du lotissement, composition architecturale...). Ce quartier respectera la densité de 40 logements/Ha fixée par le SCoT, dont 25 % de logements abordables. Les débats ont porté sur :

- le format du parking qui permet d'optimiser la capacité d'accueil (Joseph THEBAULT),
- le trajet d'accès au nouveau parking poids-lourds avec le plan de circulation à modifier (Nicolas AUBIN),
- le nombre de logements prévus (Agnès GODREUIL).

En application de l'article L 421-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dépose, au nom de la commune maître d'ouvrage/aménageur une demande de permis d'aménager sur les parcelles cadastrées ZE227 et ZE 171p,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer et déposer cette demande, et d'en assurer les formalités.

## **APPEL A PROJETS /REVITALISATION CENTRE-BOURG**

L'Etat, la Région Bretagne, l'EPFR et la Banque des Territoires reconduisent le soutien financier aux projets de revitalisation commerciale des centres-villes et centres bourgs. Ce financement d'études ou de travaux intervient dans le cadre d'un appel à candidatures. Ce dispositif requiert un partenariat avec l'EPCI. Montfort Communauté a délibéré le 31 janvier pour soutenir les dossiers du territoire (5 en études et 1 en travaux), qui passe pas une dotation de 20 000 € par projet retenu. Ce soutien est complété d'une assistance aux communes en ingénierie ; celle du service ADS et de l'office du commerce.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de participer à cet appel à projets pour le quartier de la Bastille, qui répond aux enjeux du dispositif. Avec ce quartier, le bourg historique sera agrandi et achevé avec de l'habitat, des commerces/services et un cadre de vie qualitatif. Les investissements sous maîtrise d'ouvrage communale sont estimés à 2 557 879€ HT à ce stade.

Frédéric BOUE s'interroge sur le lien entre ce quartier et le centre-bourg. Joseph THEBAULT indique que le quartier de la

Bastille va s'inscrire dans la continuité du centre bourg et correspond au dispositif. L'étude d'aménagement avait aussi identifié un projet de halle ouverte sur la place du marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- participe à cet appel à projets pour le programme de la Bastille au titre des travaux – catégorie bourgs,
- mandate M. Le Maire à l'effet de transmettre le dossier.

### **REGLEMENTS D'ATTRIBUTION – Lotissements**

En décembre, le conseil municipal a décidé de déposer 2 permis d'aménager pour créer des lotissements dans les quartiers de Maine et Pasteur. Il s'agit de lotissements de 3 lots chacun, à vocation d'habitat, qui seront réalisés sur des emprises communales. Le bureau d'études PRIGENT, maître d'œuvre, a réalisé le descriptif technique des travaux d'aménagements à venir. La commune vendra les lots. La commission urbanisme, réunie le 28 janvier 2019, a débattu des critères et modalités d'attribution des lots. Pour chaque lotissement (Pasteur et Maine), le règlement définit un public cible et fixe des règles d'attribution. Les candidats cumuleront des points. En cas de score identique, il sera procédé à un tirage au sort. La mise en vente ne peut pas intervenir avant la délivrance des permis d'aménager. Michel HALOUX relève que l'engagement de l'acquéreur à résider peut être difficile à vérifier.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le règlement d'attribution de chaque lotissement (Pasteur et Maine),
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de les porter connaissance du public et à les mettre en œuvre.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession des parcelles situées « 20 bis rue de Dinan » (667 m<sup>2</sup> - habitation).

### **SALLE DE SPORTS : MAITRISE D'OEUVRE**

Lionel FAUCHEUX, Adjoint « Sports-Loisirs » rappelle que la salle de sports du COSEC est très utilisée ; associations sportives pour les entraînements et compétitions, écoles, gendarmerie,... Datant de 1980, elle ne répond pas aux normes actuelles d'homologation du handball du niveau Pré-national et National. En 2015, Montfort Communauté a mené un « plan sports communautaire ». Outre un diagnostic des infrastructures et pratiques sportives, l'étude proposait un programme de nouveaux équipements sportifs avec leurs usages et leur localisation. Dans ce cadre, Bédée s'est positionnée pour accueillir une 2ème salle de sport, près du COSEC. Dédiée principalement au handball, elle permettra de libérer des créneaux horaires. Elle est inscrite au contrat de territoire qui liste les subventions du Département et de Montfort Communauté sur 2017-2021. Suite aux dernières réunions des commissions « Sports Loisirs » et « Equipements publics », et aux visites de 2 salles de sports récentes, le groupe projet « Salle de Sports » a retenu les critères et besoins, pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre :

- sport à privilégier : handball avec respect des normes requises pour une homologation de niveau pré national,
- dimensions ; salle de 48X24m et aire de jeu de 40X20m
- équipements et marquages au sol pour d'autres sports,
- locaux techniques : Vestiaires masculins - féminins et arbitres, Espace pour le public et gradins, Locaux de rangement, Sanitaires publics, Hall d'accueil avec un espace détente, Salle de réunion,
- mur d'escalade qui pourrait être intégré,
- tranche conditionnelle pour la construction du local de l'espace-jeunes au sein du Stade Edmond Blanchet.

Sur la base de ces besoins, des surfaces et de l'enveloppe financière (2M€ HT), Monsieur Le Maire propose de lancer une

consultation pour retenir un maître d'œuvre chargé d'une mission complète étendue à la mission EXE et OPC définie par la Loi MOP, avec les critères pondérés de :

- Compétences, moyens : 20%,
- Expériences et références professionnelles : 15%,
- Note méthodologique et délais des études : 15%,
- Proposition financière - taux d'honoraires : 50%.

Les interventions ont porté sur :

- les normes imposées par les fédérations sportives qui s'appliquent à toutes les disciplines. Joseph THEBAULT évoque ces contraintes prises en compte pour la piste d'athlétisme, qui sont aussi des critères de subvention,
- l'équilibre à trouver entre les aides financières et les surcoûts induits par les normes (Christelle CALLAREC),
- la nécessité de ne pas surdimensionner les tribunes (Frédéric BOUE) et l'intérêt de mutualiser certains locaux (Joseph THEBAULT),
- les stationnements qui sont à penser au sud de la salle (Lionel FAUCHEUX),
- le probable nombre important de réponses à bien analyser (Jean RONSIN).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- engage la consultation de maîtrise d'œuvre,
- mandate Monsieur Le Maire, pouvoir adjudicateur, à l'effet de mettre en œuvre la procédure s'y rapportant.

### **MULTI-ACCUEIL : demande de SUBVENTION /CAF**

L'avant-projet de l'extension de la Maison de l'Enfance/Ecole Maternelle, validé, vise à :

- dédier exclusivement les locaux « petite enfance » à une structure « multi accueil » à partir de septembre prochain,
- agrandir les locaux de l'ALSH/garderie périscolaire,
- par un effet de chaises musicales ; transférer et agrandir les locaux de l'école maternelle du côté est sur 629 m<sup>2</sup>.

Montfort Communauté, qui a la compétence petite enfance, a validé l'évolution de la halte-garderie en multi-accueil à partir de septembre pour un accueil de 20 places permanentes. Les locaux du multi accueil doivent dès lors répondre aux prescriptions sanitaires et réglementaires, et feront l'objet d'un agrément du service de la PMI.

Les travaux dans cette partie du bâtiment portent sur :

- l'ajout d'une cloison dans le couloir,
- la création d'une baie vitrée dans le bureau et son réagencement intérieur, ainsi que la laverie,
- un accueil avec espace poussettes et placards à l'entrée,
- la création d'un local pour les animateurs.

Ces travaux, d'un coût de 39 353 € HT, peuvent faire l'objet d'une subvention d'investissement de la CAF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite cette aide.

### **AVIS SUR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE**

Isabelle ROULLÉ, Adjointe « Education Enfance » expose que l'Inspection Académique recense les prévisions d'effectifs à chaque rentrée scolaire. Elle prévoit l'ouverture conditionnelle - réouverture d'une 10ème classe à l'école élémentaire en septembre prochain. Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a aucune difficulté matérielle puisque l'école dispose de 12 salles de classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette mesure qui concerne l'école élémentaire.

### **CCAS : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) intervient dans l'action et l'aide sociales. Présidé par le Maire, il est géré par un conseil d'administration de 17 membres dont 8 élus et 8 membres nommés qui sont des représentants d'associations familiales, de solidarité et de retraités. Sylvie POIZAT faisait partie des membres élus. Suite à sa démission, Monsieur Le

Maire propose d'élire un conseiller municipal de la liste la liste « Bédée Autrement », pour respecter la représentation proportionnelle des deux listes.

Candidate pour y siéger, Fabienne KERZERHO est élue à l'unanimité (*autres élus du CCAS*; Régine LEFEUVRE, Elisabeth ABADIE, Ingrid CHRISTOPHE, Christelle GENAITAY, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Isabelle ROULLE).

### CONVENTION AVEC LA POSTE

La Poste est agréée pour 10 ans par l'Etat pour organiser l'examen du Code de la route. Dans ce cadre, elle utilise la salle du Conseil Municipal depuis juin 2017 (au plus 4 sessions par jour d'examen). Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de location de la salle du conseil municipal aux conditions suivantes :

- location un jeudi sur deux de 9h30 à 17h00,
- tarif quotidien de 110€/jour qui inclut les diverses charges,
- convention de un an qui prend effet le 20 juin 2018, avec dorénavant une clause de renouvellement tacite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le renouvellement de cette convention, et mandate Monsieur le Maire à l'effet de la signer, ainsi que les prochains renouvellements.

**ADMISSIONS EN NON VALEUR** Le comptable public de la commune est chargé du recouvrement des recettes, en utilisant des procédures spécifiques si besoin. Si une créance lui paraît irrécouvrable, il peut solliciter du conseil son admission en non-valeur, afin de ne pas la conserver dans les budgets.

Tout en poursuivant les démarches auprès des débiteurs pour recouvrer ces sommes, le conseil municipal, à l'unanimité :

- admet deux montants en non-valeurs qui sont des créances émises avant 2014.
- mandate Monsieur le Maire à l'effet de notifier cette décision au comptable public.

### Informations :

- campagne de sensibilisation à l'interdiction des produits phytosanitaires par les particuliers (Syndicat du Bassin Versant du Meu et du Garun).
- Joseph THEBAULT, Maire, donne les motifs du refus de permis de construire à la COOPERL à L'Ecaignais.
- les locaux de l'ancienne bibliothèque font l'objet de demandes d'achat. La commission urbanisme est favorable à la vente en deux lots à usage commercial
- convocation du conseil le 25/02 en urgence à propos des limites Territoriales à la demande de Mme La Préfète.
- le 1<sup>er</sup> mars, les élus de la minorité organisent une réunion à propos du grand débat national. Joseph THEBAULT rappelle la position des maires du secteur.
- Jean RONSIN indique que les travaux de la rue de Rennes s'achèveront prochainement.
- Christelle GENAITAY fait part de problèmes d'infiltrations à la salle de tennis.

**Prochaine séance : lundi 9 avril à 20h30.**

## ASSOCIATIONS – ANIMATIONS

### Repas USBP Foot 27 avril

L'USBP Foot organise un repas « Rougaille saucisse » le samedi 27 avril 2019, salle polyvalente à 19 h. Adulte 16 € (apéritif-plat-dessert-café) enfants – de 12 ans 8 € «nuggets-frites» (jus de fruits-repas-dessert). Des parts à emporter seront aussi en vente au prix de 8 € la part. Elles seront à retirer à la salle polyvalente à partir de 18 h. Réservation avant le 19 avril au 02.99.07.13.91 ou 06.07.41.64.95 le midi.

### Portes ouvertes – L'Outil en main

Les ateliers de l'association L'Outil en main de Montfort Pays de Brocéliande ouvre ses portes le mercredi 3 avril de 14h à 18 h et le samedi 6 avril de 10h à 17h. Rendez-vous au 17, La Grande Porte à Breteil. Infos au 07 51 65 01 12

### Atelier greffage 6 avril

La commune en partenariat avec les Mordus de la pomme vous propose un atelier greffage de pommiers, samedi 6 avril de 14h à 16h à Blavon. Rendez-vous sur le parking du Parc Oriol (route de la Nouaye)

### Don du sang 19 avril

Collecte de sang, le vendredi 19 avril de 14h à 19h à la salle polyvalente.

### Agenda mai

- **Samedi 25** Loto USBP section foot (S.P)
- **Dimanche 26** Spectacle enfants / USB Gym
- **Jeudi 30** Danse en ligne - Américan Dream 35 (S.P.)

Pour le flash de mai, transmettez vos articles par mail au plus tard le 18/04 : [flash.bedee@orange.fr](mailto:flash.bedee@orange.fr)

**Pharmacie de garde : contacter Résogarde au 3237**



### Dimanche 28 Avril

- 11h30 - Rassemblement des drapeaux à la Mairie pour dépôt de gerbes au Monument aux Morts,
- Vin d'honneur servi à la salle des Mariages, à l'issue de la cérémonie.

PROGRAMME DES VACANCES D'AVRIL A L'ESPACE-JEUNES			
Du lundi au vendredi de 14h à 18h, à la salle de Ping-Pong. Inscription et réinscription pour l'année civile obligatoire en mairie Contact : <a href="mailto:espacejeunes.mairiebedee@orange.fr">espacejeunes.mairiebedee@orange.fr</a> Dossier d'inscription, tarifs, infos sur <a href="http://www.ville-bedee.fr">www.ville-bedee.fr</a>			
<b>Lundi 8 Avril</b>	- Installation de l'espace jeunes - Organisation des vacances - Propose tes idées	<b>Lundi 15 Avril</b>	- Installation de l'espace jeunes - Organisation de la semaine
<b>Mardi 9 Avril</b>	Loisirs créatifs : - Atelier Origami - Guirlandes lumineuses	<b>Mardi 16 Avril</b>	On essaie de relooker l'espace jeunes ! Nouveau panneau devant l'EJ
<b>Mercredi 10 Avril</b>	Délires culinaires !! Gouter en folie	<b>Mercredi 17 Avril</b>	On essaie de relooker l'espace jeunes ! Nouveau panneau devant l'EJ
<b>Jeudi 11 Avril</b> Inscription obligatoire  Départ 13h au Cosec Retour 18h	<b>ENIGMAPARC</b> 	<b>Jeudi 18 Avril</b> Inscription obligatoire  Départ 13h au Cosec Retour 18h	<b>ACCROBRANCHE</b> 
<b>Vendredi 12 Avril</b>	Jeux libres Activités au choix	<b>Vendredi 19 Avril</b>	Préparation de la soirée  19h à 22h <b>SOIRÉE DE FIN DE VACANCES</b>